

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

7 juin 2023, 17 h

Hôpital Notre-Dame

1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1

(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)

(Adopté à la séance du 20 septembre 2023)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Vincent Lehouillier	Président-directeur général	Président-directeur général et secrétaire
M. Dario Bussandri	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M ^{me} Caroline De Ladurantaye	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
D ^r Samuel Gatien	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M ^{me} Nicole René	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. Alain Primeau	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
Vacant	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau du président-directeur général, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 31 mai 2023, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 31 mai 2023 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 7 juin 2023, à 17 h 04.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour révisé, tel que libellé.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 7 juin, à 12 h. Madame Micheline Ulrich, présidente, constate qu'aucune question n'est inscrite au registre.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 12 avril dernier:

24 avril 2023

Séance du comité de vigilance et de la qualité

Le 24 avril, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de vigilance et de la qualité. M. Nicolas Marchand, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

9 mai 2023

Comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur du programme jeunesse (DPROGJ)

Le 9 mai, madame Ulrich a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur du programme jeunesse (DPROGJ). La nomination de M. Jason Champagne a été entérinée à la séance spéciale du conseil d'administration du 18 mai dernier.

11 mai 2023

Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux - Édition 2023

Le 11 mai, madame Ulrich a assisté au gala de remise des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, en compagnie de M. Vincent Lehouillier, président-directeur général et de madame Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.. Notre établissement s'est vu remettre [la mention d'honneur dans la catégorie Valorisation et mobilisation des ressources humaines 2023](#), pour sa programmation qui place la santé et le mieux-être de son personnel au cœur de ses priorités.

Merci à toutes les personnes impliquées dans la mise sur pied de ces activités, plus particulièrement l'équipe du Service Santé et mieux-être au travail de la DRHCAJ qui porte ces projets dans l'établissement, ainsi que le Service des communications et du marketing qui a collaboré étroitement à chacun d'eux.

À vous toutes et tous, qui déployez chaque jour de grands efforts pour nous permettre d'avancer ensemble dans la bonne direction : merci, et bravo!

18 mai 2023

Séance du comité des ressources humaines

Le 18 mai, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité des ressources humaines. M. Gérard Dufour, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

18 mai 2023

Séance spéciale du comité de vérification

Le 18 mai, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance spéciale du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

18 mai 2023

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 18 mai, madame Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

18 et 23 mai 2023

Comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services infirmiers (DSI)

Les 18 et 23 mai, madame Ulrich a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services infirmiers (DSI). La nomination de la personne choisie sera entérinée à une prochaine séance du conseil d'administration.

19 mai 2023

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 19 mai dernier, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de gouvernance et d'éthique. Mme Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

31 mai 2023

Journée annuelle du Conseil multidisciplinaire et du Conseil des infirmières et infirmiers (JACMCII) 2023

Le 31 mai, madame Ulrich a participé à la Journée annuelle du Conseil multidisciplinaire et du Conseil des infirmières et infirmiers (JACMCII) 2023, sous le thème « *Ensemble avec l'usager et ses proches* ».

5 juin 2023

Séance du comité de vérification

Le 5 juin, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

5. Rapport du président-directeur général

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 12 avril dernier :

Avril, mai et juin 2023

Visites des installations du CCSMTL

Depuis le dernier conseil d'administration, monsieur Lehouillier a poursuivi mes visites de différentes installations du CCSMTL.

26 avril 2023

Comité de sélection – Chefferie du département de médecine générale

Le 26 avril, monsieur Lehouillier a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de chef du département de médecine générale. La nomination de la personne choisie sera présentée au cours de la présente séance du conseil d'administration.

28 avril 2023

Présentation du rapport préliminaire - Agrément Canada

Le 28 avril, monsieur Lehouillier a participé à la présentation des résultats du rapport préliminaire d'Agrément Canada.

1^{er} mai 2023

Lancement du programme « Ma famille Ma communauté »

Le 1^{er} mai, monsieur Lehouillier a prononcé une allocution à l'occasion du lancement du programme « *Ma famille Ma communauté* ». Le territoire du CCSMTL est le premier sur lequel le programme a été déployé pour la clientèle francophone et allophone : une belle fierté pour le CIUSSS du Centre-Sud !

Depuis quelques mois déjà, plusieurs enfants et familles ont bénéficié du programme Ma famille, ma communauté qui vise à mobiliser les ressources disponibles autour d'un enfant et de sa famille pour assurer leur bien-être.

4 mai 2023

Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux - Édition 2023

Le 4 mai, monsieur Lehouillier a assisté à la 5^e édition du Bal urbain de la Fondation Santé Urbaine.

8 mai 2023

Visite de M. Luc Desbiens, sous-ministre adjoint à la direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement, MSSS

Le lundi 8 mai, monsieur Lehouillier a accueilli, en compagnie de M. Frank Pigeon, directeur des services techniques, M Luc Desbiens, sous-ministre adjoint à la direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement, accompagné par M^e Carole Arbour, responsable du cadre transactionnel immobilier. Lors de ce passage au CCSMTL, plusieurs secteurs et installations ont été visités, notamment :

- UFN
- Psychiatrie
- TGC
- Mont Saint-Antoine
- 4675, rue Bélanger

9 mai 2023

5 à 7 reconnaissance pour les journées des infirmières et des infirmières auxiliaires

Le 9 mai, monsieur Lehouillier a participé à une activité de reconnaissance pour les journées des infirmières et des infirmières auxiliaires.

11 mai 2023

Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux - Édition 2023

Le 11 mai, monsieur Lehouillier a assisté au gala de remise des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, en compagnie de madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration et de madame Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques. Notre établissement s'est vu remettre la mention d'honneur dans la catégorie Valorisation et mobilisation des ressources humaines 2023, pour sa programmation qui place la santé et le mieux-être de son personnel au cœur de ses priorités.

Des remerciements sont transmis aux personnes impliquées dans la mise sur pied de ces activités, plus particulièrement l'équipe du Service Santé et mieux-être au travail de la DRHCAJ qui porte ces projets dans l'établissement, ainsi que le Service des communications et du marketing qui a collaboré étroitement à chacun d'eux.

16 mai 2023

Demi-journée des cadres supérieurs, des adjoints aux directeurs et des chefs de département

Le 16 mai, monsieur Lehouillier a participé à une rencontre des cadres supérieurs, des adjoints aux directeurs et des chefs de département pour échanger sur les orientations stratégiques de notre organisation.

18 et 23 mai 2023

Comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services infirmiers (DSI)

Les 18 et 23 mai, monsieur Lehouillier a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services infirmiers (DSI). La nomination de la personne choisie sera entérinée à une prochaine séance du conseil d'administration.

24 mai 2023

Clinique Parents Plus

Le 24 mai, monsieur Lehouillier a prononcé une allocution lors d'un événement de l'Association de la dystrophie musculaire Canada pour souligner le millième client référé à la clinique Parents Plus du Centre de réadaptation Lucie Bruneau. La clinique existe depuis 1997. Elle offre des services aux parents en situation de handicap leur permettant de réaliser leur rôle parental de façon autonome et sécuritaire.

31 mai 2023

Journée annuelle du Conseil multidisciplinaire et du Conseil des infirmières et infirmiers (JACMCII) 2023

Le 31 mai, monsieur Lehouillier a participé à la Journée annuelle du Conseil multidisciplinaire et du Conseil des infirmières et infirmiers (JACMCII) 2023, sous le thème « *Ensemble avec l'utilisateur et ses proches* ». Des remerciements sont adressés à madame Karine Tourigny, présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII) ainsi qu'à monsieur Marc-André Châtigny, président du conseil multidisciplinaire (CM), pour l'organisation de cette journée fort intéressante.

31 mai 2023

Assemblée générale annuelle du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Le 31 mai, monsieur Lehouillier a participé à l'assemblée générale annuelle du CMDP.

Monsieur Lehouillier termine son rapport en adressant des remerciements à madame Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement et de la recherche, qui quittera ses fonctions prochainement pour aller relever de nouveaux défis. Mme Ulrich souligne sa grande contribution au sein du CCSMTL et lui souhaite du succès dans ses futurs projets.

6. Conseil d'administration

6.1 Démission d'un administrateur

Madame Micheline Ulrich présente la démission de monsieur Gérard Dufour, administrateur du conseil d'administration (CA) depuis les débuts du CIUSSS en 2015. Elle souligne l'importance de son apport et son expertise au sein du CA. Elle lui souhaite la meilleure des chances pour la suite.

Monsieur Dufour remercie madame Ulrich pour ses bons mots à son endroit. Sa décision de quitter le CA a été difficile mais il souligne son appréciation d'avoir fait partie d'un CA aussi riche qui lui a permis de vivre une expérience professionnelle marquante et valorisante.

Résolution 2023-06-07-78

Démission d'un administrateur

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la démission de monsieur Gérard Dufour à titre de membre indépendant au sein du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de remercier monsieur Gérard Dufour pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont il était membre depuis le 11 novembre 2015.

7. Qualité, performance et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

En remplacement de madame Emmanuelle Carrier, madame Virginie Allard, directrice adjointe qualité et gestion des risques par intérim, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Suivi des performances :

PORTRAIT DES RÉSULTATS DES INDICATEURS

Évolution entre les versions du TB	2021-2022	2022-2023				
	P12-13	P1-4	P5-6	P7-8	P9-10-11	P12-13
Cible en bonne posture	15 (33 %)	17 (35 %)	18 (38 %)	14 (30 %)	12 (25 %)	13 (28 %)
Cible presque atteinte	9 (20 %)	5 (10 %)	6 (13 %)	7 (15 %)	9 (19 %)	5 (11 %)
Avec un écart à la cible	22 (48 %)	26 (54 %)	23 (49 %)	26 (55 %)	27 (56 %)	29 (62 %)
Avec un enjeu ou sans cible	8	6	6	7	5	6
En évolution positive	19 (41 %)	13 (27 %)	14 (30 %)	12 (26 %)	13 (27 %)	17 (36 %)
En évolution variable	19 (41 %)	16 (33 %)	22 (47 %)	19 (40 %)	27 (56 %)	21 (45 %)
En évolution négative	8 (17 %)	19 (40 %)	11 (23 %)	16 (34 %)	8 (17 %)	9 (19 %)
Évolution non disponible	8	6	6	7	5	6

QUELQUES CONSTATS OBSERVÉS

- En comparaison avec la dernière production du tableau de bord (TB), il y a une **diminution** des cibles presque atteintes qui se traduit par une **augmentation** des cibles avec un écart et une légère **augmentation** des cibles en bonne posture .
- Quant aux évolutions, il y a une **diminution** des évolutions variables qui amène une grande **augmentation** des évolutions positives et une légère **augmentation** des évolutions négatives .
- Le portrait des évolutions continue donc à s'améliorer depuis plusieurs périodes après avoir été négatif en début d'année financière. Toutefois cette amélioration des évolutions ne permet pas d'atteindre les cibles, 62 % des cibles ne sont pas atteintes comparativement à 48 % l'an dernier.

INDICATEURS À SURVEILLER

Indicateurs avec une évolution négative depuis au moins les deux (2) derniers TB :

- 9 Pourcentage de mesures non-judicialisées
- 14.2 Pourcentage d'examen électifs primaires en imagerie médicale dont le délai d'attente se situe à l'intérieur de 90 – Hôpital Notre-Dame
- 26 Taux de recours à la main-d'œuvre indépendante

Indicateurs avec le passage de l'évolution de la performance d'un état positif ou variable à négatif depuis le dernier TB :

- 5 Taux de pénétration des usagers distincts rejoints par les CLSC dans le cadre du programme jeunes en difficulté (0-17 an)
- 18 Taux d'incidence nosocomiale des colonisations entérocoque résistant à la vancomycine (ERV) par 10 000 jours présences – Hôpital de Verdun
- 19 Taux d'incidence nosocomiale de Clostridium difficile (C. difficile) par 10 000 jours présences – IRGLM
- 21 Taux d'incidence nosocomiale des cas COVID19 par 10 000 jours présences - Hôpital de Verdun
- 21 Taux d'incidence nosocomiale des cas COVID19 par 10 000 jours présences - Hôpital Notre-Dame
- 25 Taux d'heures supplémentaires

Notes supplémentaires

- Prendre note que les résultats pour les deux indicateurs de la DITSA-DP de la 1^{re} ligne cités ci-dessous sont toujours suspendus temporairement des systèmes du MSSS (SID et GESTRED) : Indicateurs 15.1 et 16.1 Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA et DP) – 1^{re} ligne ;
- Prendre note que les résultats pour l'indicateur 16.2 Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DP) prioritaire urgente est en révision. Des travaux sont en cours suite à la détection d'anomalies de données ;
- Prendre note que les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la P12 2022-2023. Les résultats P13 ne seront pas disponibles avant le mois de juin ;
- Prendre note que les bilans du 4^{ème} trimestre pour les indicateurs 28 Mesures d'empêchement à la Fugue et 29 Mesures d'encadrement intensif sont disponibles en pièces jointes du présent dépôt.

7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

En remplacement de madame Emmanuelle Carrier, madame Virginie Allard, directrice adjointe qualité et gestion des risques par intérim, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Ce présent rapport est le quatrième de l'année financière 2022-2023 et donne un suivi aux aspects suivants :

- Les faits saillants en matière des activités liées à l'amélioration de la sécurité des soins et des services ;
- L'état de situation avec les indicateurs de suivi de la gestion des risques ;
- Le suivi de réalisation des recommandations lors de l'analyse d'un événement sentinelle.

8. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 24 avril 2023

8.1 Rapport du président

M. Nicolas Marchand, président, présente un résumé des dossiers traités lors de la séance du 24 avril dernier.

1) Présentation Urgences de nos deux hôpitaux

Mme Isabelle Allaire, directrice des soins infirmiers intérimaire, présente un portrait 360° des urgences de nos deux hôpitaux ainsi que les faits saillants pour 2022-2023. En voici les grandes lignes :

- Indicateurs;
- Satisfaction (employés et usagers);
- Qualité;
- Enjeux, défis et bons coups.

Par la suite, Mme Marie-Annick Guénette, directrice de la fluidité hospitalière, explique son rôle et les raisons pour lesquelles ce poste a été créé ainsi que les principaux projets en cours. Elle termine en présentant la démarche en cours au regard de l'élaboration de deux cartographies permettant d'établir la séquence des processus : lorsque la décision d'admission à l'étage au départ de l'urgence est prise ou lorsque le congé est signé sur l'unité de soins au départ de l'hôpital. Elle précise que les cartographies seront finalisées vers la fin mai et que la démarche est accompagnée par l'équipe d'amélioration continue (DQEPE);

Mme Guénette affirme que les délais de chacune des étapes seront identifiés afin de cibler les principaux bloquants. De plus, un plan d'action sera réalisé afin de diminuer les délais de ces deux processus en précisant que plusieurs directions, en collaboration avec l'équipe de Prévention et contrôle des infections (PCI), sont impliquées pour une bonne cohésion dans la démarche. Le comité convient de poursuivre sa veille de l'évolution de la situation dans les urgences de l'établissement et conserver ce point dans son plan annuel de travail.

2) Tableau des recommandations de la commissaire aux plaintes et du Protecteur du citoyen

M^e Céline Roy, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, passe en revue l'ensemble des 7 dossiers actifs inscrits au tableau. Elle mentionne la fermeture de 2 dossiers et précise que pour les 5 autres, les mesures mises en place répondent aux attentes du Protecteur du citoyen. Le comité poursuivra la veille du dossier des urgences l'an prochain.

3) Rapport ad hoc de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services couvrant les périodes financières 10 à 13 (4 décembre 2022 au 31 mars 2023)

M^e Roy présente le rapport ad hoc qui sera dorénavant présenté par périodes financières.

Plaintes

Pour cette période, 181 dossiers de plainte ont été reçus, dont 18 ont été transmis au 2^e palier. Ces dossiers de plainte ont donné lieu à l'analyse de 271 motifs, pour lesquels 182 d'entre eux se sont soldés par des mesures correctives, dont la majorité à portée systémique.

Au cours de cet exercice, le bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services n'a formulé aucune recommandation. Des dossiers de plainte traités, 65 % ont respecté le délai légal de 45 jours. Au total, 18 dossiers ont été transmis au Protecteur du citoyen au cours de cette période.

Dossiers d'intervention

Au total, 169 dossiers d'intervention ont été ouverts, dont 165 à la suite d'un signalement et 4 sur constat du commissaire local. Il s'agit d'une augmentation de 9 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ces 169 dossiers d'intervention ont donné lieu à l'analyse de 186 motifs, pour lesquels 130 d'entre eux se sont soldés par des mesures correctives, dont la majorité à portée individuelle.

Rapport des médecins examinateurs

Au total, 21 dossiers de plainte ont été reçus pour cette période. 24 motifs de plainte ont été examinés et des 21 dossiers de plainte médicale, 4 ont donné lieu à des mesures correctives. Le délai pour le traitement des plaintes médicales est de 43 jours. 3 dossiers de plainte ont été transmis au comité de révision et deux ont été transmis pour étude à des fins disciplinaires au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. L'examen de ces dossiers est en cours.

Demandes d'assistance

Au total, 293 demandes d'assistance ont été reçues. Il s'agit d'une diminution de 2 % comparativement au rapport ad hoc de la même période, soit du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022.

Demandes de consultation

Au total, 37 demandes de consultation ont été reçues, réparties principalement dans les catégories des motifs suivants :

- Accessibilité
- Aspect financier
- Droits particuliers
- Maltraitance
- Organisation du milieu et ressources matérielles
- Relations interpersonnelles
- Soins et services dispensés

4) Maltraitance

Mme Carla Vandoni, directrice DI-TSA-DP, présente un état de situation concernant 3 dossiers de maltraitance en résidences à assistance continue (RAC).

5) Rapport trimestriel des signalements de maltraitance – 1er janvier au 31 mars 2023

Mme Ilinca Tanasa, commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services, présente le rapport trimestriel des signalements de maltraitance pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023.

Pour cette période, 54 dossiers ont été ouverts. De ceux-ci, 2 ont été ouverts en plainte et 52 en intervention. Ces signalements ont donné lieu à 73 motifs (type de maltraitance) et 7 consultations concernant des questionnements sur la maltraitance ont été reçues.

6) Suivi | Florales de Verdun

Mme Ilinca Tanasa informe les membres du CVQ que tous les usagers ont été relocalisés.

7) Projet artistique HND

À titre d'introduction avant la présentation de ce point, Mme Céline Roy explique aux membres du CVQ qu'un dossier de plainte a été reçu au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services en regard à certaines personnes (usagers et employés) qui fument devant l'Hôpital Notre-Dame (HND) et qui ne respectent pas les endroits délimités à cet effet.

Mme Marie-Josée Lemieux, chef de service santé publique – prévention – promotion et Mme Ève Jasmin, APPR, santé publique territoriale à la Direction des services généraux et partenariats urbains (DSGPU), explique que le CCSMTL s'est doté de la politique « *Pour un environnement sans fumée* » en novembre 2022.

Pour faire suite à la mise en application de cette politique, la DSGPU a pensé à créer un projet artistique afin d'aménager des endroits pour les fumeurs et les non-fumeurs qui pourraient intégrer l'art et, par la même occasion, souligner le 100^e anniversaire de l'Hôpital Notre-Dame en août 2024.

Mme Emmanuelle Carrier explique que beaucoup de démarches dans ce sens ont été réalisées avec le projet *De tout cœur avec vous* et invite Mmes Lemieux et Jasmin à communiquer avec les porteurs de ce projet afin d'en discuter davantage.

Mme Velasquez les félicite pour ce projet artistique et les encourage à le dupliquer à l'Hôpital de Verdun. Mme Lemieux indique qu'elle est déjà en lien avec le chargé de projet de l'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun à ce sujet. M. Lehouillier précise que la Fondation Santé urbaine est aussi impliquée dans un projet d'amélioration.

8) Demande d'ajout de ressources humaines au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Mme Céline Roy présente un document des membres qui compose actuellement le bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services ainsi qu'une liste non exhaustive des tâches effectuées par le personnel de soutien administratif.

En raison de l'augmentation des plaintes médicales, la commissaire s'adresse aux membres du CVQ afin de voir la possibilité d'obtenir un poste d'agent administrative en surcroît temporaire (pas un poste permanent pour le moment, mais pourrait le devenir) qui pourrait être financé par un budget de 164 000 \$ octroyé pour soutenir les dossiers de maltraitance qui sont également en hausse.

M. Lehouillier ayant dû quitter la rencontre avant la fin, M. Nicolas Marchand accepte de lui adresser cette demande et assure qu'il lui transmettra un courriel officiel à cet effet afin de voir comment celui-ci souhaite recevoir le dossier.

9) Tableau des recommandations du Bureau du coroner

Mme Pascale Fournier, conseillère à la qualité de la DQEPE, présente le tableau de suivi des recommandations du Bureau du coroner concernant 6 dossiers actifs concernant le CCSMTL. Pour l'un des cas, le CCSMTL est toujours en attente de l'orientation du MSSS, pour 2 cas, le suivi a été fait dans le délai prescrit auprès du Bureau du coroner et pour les 3 derniers cas, le suivi des recommandations du coroner est en cours.

Pour l'un des dossiers, Mme Ulrich s'interroge sur le fait que la déclaration AH-223 n'ait pas été retenue et se demande comment le CCSMTL pourrait garder une trace plus officielle, puisqu'il y a eu décès d'un usager. Mme Carrier propose d'approfondir le sujet afin d'en savoir plus sur les résultats de l'analyse qui a été effectuée et la décision de faire retirer la déclaration du dossier.

Dans un autre ordre d'idée, Mme Ulrich propose que la conseillère à la qualité de la DQEPE ajoute une étape dans le processus de traitement des dossiers du bureau du coroner en transmettant un accusé de réception pour tout nouveau dossier que ce dernier achemine au CCSMTL.

10) Présentation Le mécanisme de résolution de différends impliquant un membre des comités d'éthique et de la recherche (CÉR)

Pour faire suite à l'élaboration d'une procédure concernant le mécanisme de résolution de différends impliquant un membre des comités d'éthique et de la recherche (CÉR), M^e Anick Nolet, conseillère-cadre en éthique de la recherche et responsable du bureau de l'évaluation des projets de recherche, à la direction de l'enseingement et de la recherche (DEUR) et M^e Dereck Dumont, délégué aux plaintes, informe les membres du CVQ des étapes franchies et celle à venir, soit le dépôt de la version finale au conseil d'administration (CA) du 7 juin prochain.

Après discussion, les membres demandent à M^e Nolet de faire des démarches auprès du contentieux pour obtenir un avis juridique en ce qui concerne les huis clos versus la confidentialité lorsqu'il y a une résolution à entériner au CA.

Mme Ulrich demande d'avoir, si possible, les recommandations du contentieux pour le CA du 7 juin afin de rassurer ses membres.

11) Rapport annuel d'activités du CVQ 2022-2023

Il est proposé, dûment appuyé puis résolu à l'unanimité, d'adopter le rapport annuel d'activités du CVQ 2022-2023 après l'ajout d'une recommandation dans la section « *Priorités pour la prochaine année* », soit:

- Assurer le suivi de la mise en place de la modalité des traitements des différends impliquant un membre des comités d'éthique et de recherche (CÉR).

12) Questions diverses :

12.1 Calendrier des rencontres et plan de travail du Comité de vigilance et de la qualité 2023-2024

Il est proposé, dûment appuyé puis résolu à l'unanimité, d'adopter le calendrier des rencontres et le plan de travail du CVQ pour 2023-2024 après l'ajout d'un point de présentation, soit le « Suivi de la mise en place de la modalité des traitements des différends impliquant un membre des comités d'éthique et de la recherche (CÉR) et formation des membres du CVQ ».

13) Prochaine séance du Comité de vigilance et de la qualité

La prochaine séance aura lieu le 11 septembre 2023, de 14 h 30 à 17 h.

8.2 Rapport annuel d'activités 2022-2023

M. Nicolas Marchand, président, présente le rapport annuel d'activités 2022-2023 du comité de vigilance et de la qualité.

Résolution 2023-06-07-79

Rapport annuel 2022-2023 du comité de vigilance et de la qualité

ATTENDU QUE le comité de vigilance et de la qualité fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du comité de vigilance et de la qualité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 19 mai 2023

9.1 Rapport de la présidente

Mme Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, présente un résumé des dossiers traités lors de la séance du 19 mai dernier.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

2. Nouveau mandat et plan de travail 2023-2024 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son nouveau plan de travail 2023-2024, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration : révision approuvée par le conseil d'administration le 25 septembre 2019. Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* : révision approuvée par le conseil d'administration du 16 septembre 2020. Prochaine révision : septembre 2023.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

Les membres ont convenu d'ajouter au plan de travail :

- Projet de loi 15 – Réflexion sur la transition

3. Rapport annuel d'activités 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de son rapport annuel 2022-2023 et recommande au conseil d'administration qu'il en prenne acte.

4. Processus d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration a complété son exercice annuel d'évaluation de son fonctionnement et de son rendement pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Un portrait global des résultats a été présenté à la séance plénière du conseil d'administration du 7 juin 2023.

5. Révision de la matrice de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

En raison du projet de loi 15 et de la transition à venir, il est convenu de reporter la révision de la matrice à cet automne.

6. Calendrier 2023-2024 des séances du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique convient de tenir quatre séances par année (février, mai, septembre, novembre). Un projet de calendrier, lequel doit tenir compte des séances du conseil d'administration, a été soumis et entériné par le comité.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le vendredi 15 septembre 2023.

9.2 Rapport annuel d'activités 2022-2023

Mme Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, présente le rapport annuel d'activités 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique.

Résolution 2023-06-07-80

Rapport annuel 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 5 juin 2023

10.1 Rapport du président

En remplacement de M. Bernard Circé, président, M. Nicolas Marchand présente un résumé des dossiers traités lors de la séance du 5 juin dernier.

1. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (DRSP)

1.1 Présentation de docteure Mylène Drouin et madame Nadia Campanelli de la répartition des crédits régionaux de santé publique récurrents et non récurrents 2023-2024 attribués aux organismes communautaires au 1^{er} avril 2023

La DRSP gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces crédits sont répartis entre les partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets tant en protection, qu'en prévention et promotion de la santé. Les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés par le MSSS cette année au taux de 3,2 %¹.

Les crédits récurrents et non récurrents sont accordés pour des activités et des projets avec des objectifs précis, selon le plan d'action régional intégré de santé publique (PARI-SP), et sont suivis annuellement.

L'adoption en juin de la répartition des crédits de santé publique permet d'effectuer les versements et avances des subventions aux organismes communautaires dès la période estivale afin d'assurer la continuité des projets et d'éviter des interruptions des services ou activités.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les *Crédits de santé publique Année 2023-2024* et la *Répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de 20 962 928 \$ pour l'année 2023-2024*.

2. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

2.1 Renouvellements et modifications de baux

Un document qui présente de nouvelles propositions d'ententes, de renouvellements, de modifications ou de fins de baux est déposé.

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les nouvelles ententes, les renouvellements et la fin de l'entente locative identifiés dans la fiche synthèse et d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

2.2 Reddition de compte en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassements de coûts

La liste des modifications de plus de 10% à des contrats de construction de plus de 100 000 \$ pour la période du 9 mars au 12 mai 2023, est déposée pour information.

On note 31 contrats signés en 2021-2022 dont 14 qui ont connu des dépassements. Pour l'année 2022-2023, 28 contrats ont été signés dont 6 qui affichent un dépassement de coûts.

On note plusieurs augmentations de coûts au cours de la dernière période pour des rehaussements ou des nouvelles inscriptions.

¹ Il a été mentionné que le taux pourrait être bonifié à 3,7 % au lieu de 3,2% (en attente de confirmation par le MSSS)

2.3 Signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle sur une partie du terrain du 4675, rue Bélanger en faveur d'Hydro-Québec

Le CCSMTL est le propriétaire du lot numéro 2 786 441 du cadastre du Québec, avec un immeuble érigé portant l'adresse 4675, rue Bélanger Est, dans l'arrondissement de Rosemont à Montréal, et un stationnement utilisé par les usagers du centre jeunesse de Montréal.

Dans le cadre de ses activités, la société Hydro-Québec désire avoir une servitude réelle et perpétuelle sur une parcelle du terrain appartenant au CCSMTL portant le numéro de lot 2 786 441 du cadastre du Québec, pour le passage de lignes souterraines de transport d'électricité.

La servitude demandée par la société Hydro-Québec touche une partie du stationnement, et ne nuira pas à l'utilisation de ce dernier.

Afin de permettre à Hydro-Québec la réalisation d'un passage de lignes souterraines de transport d'électricité, le CCSMTL ne voit pas de contrainte à céder une servitude réelle et perpétuelle sur une partie de lot 2 786 441 lui appartenant en faveur d'Hydro-Québec pour aller de l'avant dans ses opérations.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la servitude réelle et perpétuelle cédée par le CCSMTL en faveur d'Hydro-Québec concernant une partie du lot numéro a2 786 441 appartenant au CCSMTL, afin de permettre à Hydro-Québec le passage de lignes souterraines de transport d'électricité dans une partie du stationnement sis au 4675, rue Bélanger en la ville de Montréal et d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer l'acte notarié de servitude et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

2.4 Résiliation d'une servitude temporaire à l'Hôpital de Verdun

Dans le cadre du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun (AMHV), une conduite d'aqueduc passant sur le terrain de l'Hôpital a été déplacée sous le boulevard Gaétan-Laberge.

Puisque cette conduite passait sur le terrain de l'Hôpital, une servitude de passage temporaire est en vigueur en faveur de la Ville de Montréal pour permettre l'entretien de cette dernière.

Considérant que la conduite ne passe plus sur le terrain de l'Hôpital, des démarches sont en cours depuis l'été 2021 pour résilier cette servitude en collaboration avec Lafond, notaires inc.

Lorsque l'acte de résiliation sera émis, il devra être signé par une personne autorisée représentant le CCSMTL.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration que monsieur Frank Pigeon, directeur des services techniques, sera autorisé à signer l'acte de résiliation de la servitude réelle et temporaire de passage pour une conduite d'aqueduc en faveur de la Ville de Montréal lorsque cet acte sera émis pour signature.

2.5 Planification triennale du PCFI 2023-2026

Selon les règles ministérielles visant à inscrire les projets immobiliers en maintien des actifs (MA) et en rénovation fonctionnelle mineur (RFM), la direction des services techniques a procédé à la collecte des besoins de l'ensemble des bâtiments du CCSMTL dont l'organisation est propriétaire.

Une compilation a été faite et planifiée sur une base triennale pour l'année courante ainsi que les deux années suivantes dans le but de maintenir un équilibre entre les budgets alloués et les engagements financiers. Le comité de vérification a été informé de la répartition des montants engagés.

La planification triennale a été déposée dans Actif+Réseau pour approbation par le MSSS.

Il y a 301 projets inscrits en maintien d'actifs (MA) et 177 projets inscrits en rénovation fonctionnelle (RFM).

3. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

3.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 121 200 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25% à des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services) ont été déposées et présentées par madame Élisabeth Gour.

Le tableau sommaire est déposé pour information :

Sommaire	NB	\$
AOP	10	19 748 497 \$
GRÉ À GRÉ	40	4 308 857 \$
GRÉ À GRÉ Maintien en milieu de vie	-	- \$
GRÉ À GRÉ Avis intention publié	-	- \$
GRÉ À GRÉ Fournisseur unique	10	2 145 578 \$
GRÉ À GRÉ Firme professionnel banque	6	440 320 \$
GRÉ À GRÉ Public-Public	-	- \$
GRÉ À GRÉ Demande de prix	3	105 250 \$
GRÉ À GRÉ Décret article 48	-	- \$
GRÉ À GRÉ Autres Moyenne de 77 034\$ par contrat	21	1 617 708 \$
	50	24 057 354 \$

Faits saillants :

Appel d'offres :

- 3 contrats ont été signés pour des travaux de construction pour le projet d'optimisation du système CVCA IUGM, aménagement des salles d'isolement à l'urgence HND et réfection de finis architecturaux au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau avec les firmes Doverco, groupe DCR et Via construction au montant de 9 902 660,00 \$ (lignes 18, 20 et 39).
- 1 contrat a été signé pour des services de MOI peintres et plâtres avec la firme Les peintres Alain Bouchard (9131-55-31 Québec) au montant de 4 764 500,00 \$ (ligne 12) pour une durée de 5 ans.
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition et l'implantation de différents équipements et licences et la mise en place d'un service de maintenance et assistance pour le système téléphonique Aura avec la firme Connex Québec inc. au montant de 1 929 400,90 \$ (ligne 25).
- 1 contrat a été signé pour une nouvelle RI total de 8 places, clientèle adulte avec la RI Grâce et faveur au montant de 1 915 958,00 \$ (ligne 26) pour une durée de 5 ans.
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition de chaussures, bottes et couvre-chaussures de sécurité avec la firme chaussures Belmont inc. au montant de 461 857,03 \$ pour une durée de 3 ans.

Gré à gré et autres contrats :

- 7 contrats ont été signés pour support et maintenance pour les logiciels Citrix, Radimage/Clinibase, Winvision, Oracle, Progiciel pharmacie, Adobe et Logi Data avec la firme Logibec au montant de 1 729 684,06 \$ (lignes 6, 7, 17, 19, 31, 34 et 45). Fournisseur unique.
- 1 contrat a été signé pour des services professionnels pour le développement et le déploiement d'un rapport synoptique de colonoscopie dans Eclinibase GDE avec la firme Logibec au montant de 442 950,00 \$ (ligne 11). Fournisseur unique.
- 5 contrats ont été signés pour des services de MOI (inhalothérapeute, expertise médical, soins infirmiers, aide social, mécanicien machine fixe) avec divers fournisseurs au montant de 409 500,00 \$ (lignes 2, 28, 29, 43 et 49).

On note cinq (5) dépassements pour des modifications de plus de 25% à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus.

- Un rehaussement de 394 896,98\$ avec AZ ressources humaines inc. pour des services de MOI infirmières représentant un dépassement de 1 578,96 %.
- Un rehaussement de 281 177,65 \$ avec Ressources primaires inc. pour des services de MOI infirmiers et d'assistance représentant un dépassement de 271,15 %.
- Un rehaussement de 1 091 763,51 \$ avec Oasis santé F.M. inc. pour des services de MOI infirmiers et d'assistance représentant un dépassement de 166,40 %.
- Un rehaussement de 1 726 080,40 \$ avec Recrutement groupe S.M. inc. pour un rehaussement des services de MOI infirmières, d'assistance et PAB représentant un dépassement de 757,53 %.
- Un rehaussement de 80 000,00 \$ avec Secours santé S.E.N.C. pour des services de MOI infirmières et d'assistance représentant un dépassement de 577,61 %.

3.2 Suivi du rapport ligne interne de conduite

En janvier 2020, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a produit un rapport de vérification concernant l'application des lignes internes de conduite de certains organismes publics pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le rapport vérifiait 6 grandes catégories :

- Caractère confidentiel des documents et conflit d'intérêts
- Rotation des concurrents ou des contractants
- Modes de sollicitation pour les contrats comportant une dépense inférieure aux seuils d'appel d'offres public
- Ouverture à la concurrence et aux petites et moyennes entreprises
- Consultants
- Responsable de l'application des règles contractuelles
- Deux recommandations avaient été émises à l'ensemble des organismes publics :
 - Mettre à jour les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats ;
 - Appliquer adéquatement les mesures ou contrôles décrits dans les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats.

Le SCT est revenu audité pour la période de 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 afin de valider l'application des recommandations. Une lettre du SCT a été transmise au CCSMTL en janvier 2023 mentionnant qu'un progrès satisfaisant a été observé dans l'application des recommandations et qu'aucun suivi supplémentaire ne sera nécessaire.

- 5 contrats ont été signés pour des services de MOI (inhalothérapeute, expertise médical, soins infirmiers, aide social, mécanicien machine fixe) avec divers fournisseurs au montant de 409 500,00 \$ (lignes 2, 28, 29, 43 et 49).

On note cinq (5) dépassements pour des modifications de plus de 25% à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus.

- Un rehaussement de 394 896,98\$ avec AZ ressources humaines inc. pour des services de MOI infirmières représentant un dépassement de 1 578,96 %.
- Un rehaussement de 281 177,65 \$ avec Ressources primaires inc. pour des services de MOI infirmiers et d'assistance représentant un dépassement de 271,15 %.
- Un rehaussement de 1 091 763,51 \$ avec Oasis santé F.M. inc. pour des services de MOI infirmiers et d'assistance représentant un dépassement de 166,40 %.
- Un rehaussement de 1 726 080,40 \$ avec Recrutement groupe S.M. inc. pour un rehaussement des services de MOI infirmières, d'assistance et PAB représentant un dépassement de 757,53 %.
- Un rehaussement de 80 000,00 \$ avec Secours santé S.E.N.C. pour des services de MOI infirmières et d'assistance représentant un dépassement de 577,61 %.

4. DIRECTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

4.1 Biens non réclamés du comité des usagers de l'Hôpital Chinois de Montréal (HCM)

Un montant de **3180,14 \$** est resté dans le compte inactif du comité des usagers à la Caisse Populaire Desjardins du complexe Desjardins.

Cette Caisse populaire a été fermée en 2017. Cependant, il reste encore un montant d'argent dans le compte du comité des usagers HCM.

Pour retirer ou transférer ce montant d'argent, Revenu Québec demande une résolution du CA du CCSMTL.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la réclamation du comité des usagers de l'HCM et le transfert du solde à son compte du CUCI du CCSMTL.

10.2 Baux immobiliers

Résolution 2023-06-07-81

Baux immobiliers

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
CHSLD Champlain Marie-Victorin	7150, Marie-Victorin
ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder <u>au renouvellement</u> de l'entente locative suivante :	Adresse

Nom de l'installation	Adresse
PAVILLON PIERREFONDS	5100, avenue du Château-Pierrefonds

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Point de service Pointe de l'île	13926, rue Notre-Dame Est, et 7401, rue Hochelaga

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
RAC JOGUES	6707-6711, rue Jogues
RAC DROLET 1 et 2	11735-11737, avenue Désy
RAC St-Évariste	11940, St-Évariste
SIS - CACTUS MONTRÉAL	1244, rue Berger
CPEJ DE POINTE-AUX-TREMBLES	13000, Sherbrooke Est
FOYER DE GROUPE POUR JDA DÉSY	6010, rue Charny
FOYER DE GROUPE POUR JDA HARMONY	7495, rue Chabot
ATELIER BOUTIQUE	4532-34, rue Ontario Est
Centre de vaccination	965, boul. De Maisonneuve Est
Centre de vaccination/dépistage COVID	2115, rue Centre
Centre de vaccination	284, rue de L'Église

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la fin de l'entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
LA COURTE ÉCHELLE	1900, rue Sauvé Est, bureau 101

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'autoriser les nouvelles ententes, les renouvellements et les fins d'ententes locatives dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur et locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

10.3 Répartition des crédits régionaux de santé publique récurrents et non récurrents attribués aux organismes communautaires 2023-2024 au 1er avril 2023

Résolution 2023-06-07-82

Répartition des crédits régionaux de santé publique récurrents et non récurrents attribués aux organismes communautaires 2023-2024 au 1^{er} avril 2023

ATTENDU QUE la Direction régionale de santé publique gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE les crédits sont répartis aux partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets en protection, prévention et promotion de la santé ;

ATTENDU QUE les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à 3,2 % ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les *Crédits de santé publique Année 2023-2024* et la *Répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de 20 962 928 \$ pour l'année 2023-2024*.

10.4 Biens non réclamés du comité des usagers de l'Hôpital Chinois de Montréal (HCM)

Résolution 2023-06-07-83

Biens non réclamés du comité des usagers de l'Hôpital Chinois de Montréal (HCM)

ATTENDU QUE le comité des usagers de l'Hôpital Chinois de Montréal (HCM) a un compte inactif à la Caisse Populaire Desjardins du Complexe Desjardins;

ATTENDU QUE le comité des usagers de l'HCM a un solde de 3 180,14 \$ à ce compte inactif et que le comité désire le réclamer et le transférer à son compte du Comité usagers du centre intégré (CUCI) du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE Revenu Québec demande une résolution adoptée par le conseil d'administration du CCSMTL pour réclamer le solde ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la réclamation du comité des usagers de l'HCM et le transfert du solde à son compte du CUCI du CCSMTL.

10.5 Signature d'un acte d'une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du terrain du 4675, rue Bélanger en faveur d'Hydro-Québec

Résolution 2023-06-07-84

Servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 786 441

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire du lot numéro 2 786 441 du cadastre du Québec, avec un immeuble et un stationnement sis au 4675, rue Bélanger en la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec désire avoir une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 786 441 appartenant au CCSMTL ;

ATTENDU QUE la partie du lot numéro 2 786 441 appartenant au CCSMTL est utilisée par LE CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL à des fins de stationnement par les employés et les usagers de l'immeuble sis au 4675, rue Bélanger en la ville de Montréal ;

ATTENDU QUE les activités d'Hydro-Québec sur la partie du lot numéro 2 786 441 faisant l'objet de la servitude ne nuisent pas à l'utilisation du stationnement par les employés et les usagers du CCSMTL ;

ATTENDU QUE le CCSMTL accepte de céder la servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec sur une partie du lot numéro 2 789 441 ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec assumera les frais de l'acte notarié de cette servitude, copies et publication ainsi que tous les coûts de réparation et d'entretien de la parcelle du lot concernée par cette servitude tels que spécifiés dans l'acte de servitude.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'approuver la servitude réelle et perpétuelle cédée par le CCSMTL en faveur d'Hydro-Québec concernant une partie du lot numéro 2 786 441 appartenant au CCSMTL, afin de permettre à Hydro-Québec le passage de lignes souterraines de transport d'électricité dans une partie du stationnement sis au 4675, rue Bélanger en la ville de Montréal.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer l'acte notarié de servitude et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

10.6 Résiliation d'une servitude temporaire – Hôpital de Verdun

Résolution 2023-06-07-85

Résiliation d'une servitude temporaire à l'Hôpital de Verdun

ATTENDU QUE la conduite d'aqueduc passant sur le terrain de l'Hôpital de Verdun, immeuble situé au 4000, boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun et connu et désigné comme étant le lot 6 382 093 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, a été relocalisée à l'extérieur du site en 2021 en prévision des travaux d'agrandissement de l'Hôpital de Verdun ;

ATTENDU QU'il existe une servitude réelle et temporaire de passage en faveur de la Ville de Montréal pour l'entretien de cette conduite d'aqueduc, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 11 133 587, datant du 9 mars 2004 et que celle-ci est toujours en vigueur malgré le déplacement récent de la conduite ;

ATTENDU QUE le lot 2 580 712 visé par la servitude n'existe plus et a été remplacé par le numéro 6 382 093 dans le cadre d'une démarche d'unification des lots ;

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a demandé la résiliation de la servitude de passage et qu'un acte de résiliation de celle-ci devra être signée ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité que monsieur Frank Pigeon, directeur des services techniques, soit autorisé à signer l'acte de résiliation de la servitude réelle et temporaire de passage pour une conduite d'aqueduc en faveur de la Ville de Montréal lorsque cet acte sera émis pour signature.

10.7 Rapport annuel d'activités 2022-2023

Résolution 2023-06-07-86

Rapport annuel 2022-2023 du comité de vérification

ATTENDU QUE le comité de vérification fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du comité de vérification du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

11. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 18 mai 2023

11.1 Rapport du président

M. Gérard Dufour, président du comité, présente un résumé des dossiers traités lors de la séance du 18 mai dernier.

Plan d'attraction et rétention des stagiaires et finissant :

Dans un contexte où les ressources humaines sont rares, nous nous devons de trouver de nouvelles façons de recruter et de préserver notre force de travail. Le volume de demandes et la pénurie de main-d'œuvre exigent de se réinventer pour desservir les directions au niveau du recrutement. Nos stagiaires étant de précieuses ressources, ce portrait vise donc à partager tous les efforts de fidélisation et d'attraction.

Les objectifs sont les suivants :

- Accroître notre suivi et la rétention de nos stagiaires avec l'accroissement de l'équipe dédiée à nos stagiaires ;
- Augmenter nos embauches issues de ce bassin.

Par exemple, dans les services infirmiers, les stages ont augmenté de 30 %, ce qui a permis un recrutement d'environ quarante infirmières. Même si, à première vue, ce chiffre semble minime, il reste très important aux vues de la situation de pénurie de personnel actuelle.

Les membres du comité soulignent l'importance d'impliquer les directeurs dans les efforts visant à accueillir les stagiaires et insistent sur le fait de leur fournir une bonne expérience de stage et de bonnes conditions d'accueil.

C'est une condition primordiale si nous voulons réussir à les retenir pour une possible embauche. Des efforts restent à faire.

Sur la recommandation d'un membre du comité, il est envisagé de mettre en place une entrevue de fin de stage pour les stagiaires qui refusent nos propositions d'embauche, afin de nous permettre de connaître les motifs principaux.

Une étude précédente avait relevé comme principales raisons :

- Proximité du lieu de travail (trop loin de leur domicile) ;
- Personnes déjà à l'emploi ou stage d'été ;

- Et pour une très petite proportion : Climat de travail difficile.

Madame Bernard souligne que cette étude est prévue dans le plan d'action de sa direction, conjointement avec la DEUR et le recrutement. Une présentation des résultats sera au programme du comité d'ici quelques mois.

De plus, l'équipe d'acquisition de talents dédiée aux stagiaires s'est agrandie avec l'ajout d'une AGP et TA afin d'accroître les rencontres en présentiel des stagiaires et ainsi favoriser les embauches et leur rétention.

1. A3 attraction et fidélisation de la M-O :

À chaque rencontre du comité des ressources humaines (CRH) du conseil d'administration (CA), il est souhaité d'explicitier les principales actions réalisées depuis la dernière séance ainsi que la progression des indicateurs stratégiques du projet.

A3 résolution de problèmes (que chaque direction doit élaborer)

Actions réalisées :

- Toutes les directions ont complété leurs premières étapes d'élaboration de leurs A3 et l'analyse des secteurs plus critiques ;
- Un bilan de travaux entourant le processus du A3 résolution de problème est toujours en cours afin de voir les modalités de pérennisation de la démarche et le soutien requis par les directions de l'organisation ;
- Un registre organisationnel des meilleures stratégies est en cours d'élaboration. 43 stratégies ont déjà été colligées par 7 directions ;
- La mise en place d'une communauté de pratiques sur l'attraction et la fidélisation regroupant toutes les directions est également à venir ;
- Reprise des rencontres avec les premières cohortes pour évaluer la suite de leurs travaux, captation des bénéficiaires et des prochaines actions. Le 15 mai, la DITSADP, DST, SAPA, DRSP et DProgJ feront état de la suite de leurs travaux (les rencontres ayant lieu entre le dépôt de cette fiche et le comité RH du CA, les résultats seront communiqués séance tenante le 18 mai).

Actions à venir :

- Mise en place de la communauté de pratiques.

Autres projets de la A3 stratégique

Rappel des autres projets inclus dans la A3 :

- Transformation de la Gestion des RH (suivi par une gouvernance distincte - en cours) ;
- Retrait de la MOI — initiative 514-450 (en attente de la nouvelle loi et des directives du MSSS) ;
- Conventions collectives nationales ;
- Mesures d'attraction fidélisation et francisation MSSS cat. 1 ;
- Prendre soin ;
- Chantier éducateur (en clôture, voir détail plus bas) ;
- Concours : Dans l'œil du tigre ;
- Révision de la gouvernance des PP (en clôture, voir détail plus bas) ;
- Pratique professionnelle pour contrer la pénurie.

Actions réalisées :

- Présentation par les promoteurs et leaders des projets « Conventions collectives nationales » et « Mesures d'attraction, fidélisation et francisation catégorie 1 ». Le premier est maintenant complété et en clôture alors que le second sera reconduit pour une 2e année ;
- Quelques réalisations et bénéficiaires du projet Conventions collectives nationales CCN (Complété à 85 %) :
 - FIQ, CSN, SCFP et APTS : Mise en place de nouvelles ententes pour les aménagements de temps de travail et, selon la convention, des horaires atypiques ;
 - FIQ et CSN et APTS : Rehaussement de postes en 37,5 heures et titularisation ;
 - CSN : Comité conjoint SST ;
 - SCFP : Projet boursiers AA3 ;
 - APTS : Arrangement local (comité SST, comité organisation du travail, conciliation famille-travail-études).
- Quelques réalisations et bénéficiaires du projet Mesures d'attraction pour la catégorie 1 :
 - Bourse SASI et embauche de 2 inf-aux coach ;
 - Projet d'autogestion des horaires (aussi dans le lot CCN) ;
 - Programme de francisation (3e cohorte débutée le 8 mars) ;
 - Augmentation de 15 % des stages hiver-automne 2022 (883 stagiaires).

Actions à venir :

- Présentation additionnelle du projet Mesures d'attraction pour la catégorie 1 prévue en juin pour présenter notamment, les bénéficiaires réels sur le travail des infirmières à la suite de l'implantation des AA3 ;

- Révision en cours du contenu du A3 stratégique (révision des projets qui doivent ou non en faire partie) ;
- Cette révision fera l'objet d'un exercice piloté par la DQEPE afin qu'un arrimage soit aussi effectué avec la révision des deux autres A3 stratégiques organisationnelles.

Indicateurs du A3

CONDITION DÉSIRÉE						
Indicateurs de résultat	Cible 01-04-2024	Résultats au 13-09-2022	Résultats au 11-10-2022	Résultats au 23-12-2022	Résultats au 16-03-2023	Résultats au 10-05-2023
Taux de rétention de service 12 mois	87 %	75 %	75 %	76 %	75 %	75 %
Taux de rétention organisationnel 12 mois	94 %	88 %	89 %	89 %	88 %	88 %
Taux de couverture/force de travail des postes requis en ETC	93 % (-3)	82% (-2906)	80% (-3233)	81% (3087)	80% (-3296)	81% (-3157)

En résumé, nos résultats sont stables et non plus en diminution. Ce qui est un progrès, mais cela demande encore beaucoup d'énergie pour les maintenir.

2. Bilan des activités annuelles du CRH-CA :

Un rapport annuel des activités 2022-2023 du comité est présenté aux membres du comité. Ceux-ci suggèrent quelques modifications avant la présentation du document au conseil d'administration.

3. Suivi de la transformation GRH (Mandat a, b, e) :

L'objectif de ce point est donc de permettre au comité d'apprécier l'avancement du programme en présentant les principales réalisations, la mise à jour de l'intégration des conseillers de proximité et des partenaires d'affaires et les stratégies de communications et de gestion du changement.

Le déploiement des conseillers de proximité se poursuit. Les premiers retours des directions par rapport aux services des conseillers sont élogieux.

Il manque encore des membres pour le poste, car il est prévu d'avoir 25 conseillers de proximité à terme. Neuf nouveaux vont être affectés en interne d'ici juin. Un nouvel appel en interne va être effectué pour pourvoir les postes restants et si cela n'est pas concluant, le poste sera ensuite offert en externe.

Par rapport à la transformation GRH, les syndicats sont rencontrés de façon régulière et la communication est continue. C'est une des forces de travail de la DRHCAJ. Il est à souligner comme bon coup la rigueur dans les suivis qui a permis d'éviter une intervention des syndicats au conseil d'administration depuis près d'un an.

Le président souligne la nécessité de modifier le plan de communication entourant les conseillers de proximité. Il serait plus efficace de centrer la communication sur l'action plutôt que sur le « pouvoir » et le « devoir » et sur les gens plutôt que sur le programme.

4. Offre de service - recrutement international (mandat) :

Les enjeux de main-d'œuvre étant plus que présents, il était essentiel que le CCSMTL se dote d'une équipe dédiée au recrutement international. En plus de plusieurs actions déjà en cours, l'équipe s'est agrandie au cours des derniers mois afin de permettre d'améliorer et d'augmenter nos actions en la matière dans le but d'attirer et de fidéliser un plus grand nombre de ressources provenant hors du Québec.

Ainsi, un plan de recrutement à l'international élaboré par les services des ressources humaines est présenté aux membres du comité.

Pour résumer :

- Les objectifs d'embauche selon recrutement Santé Québec pour la période de septembre 2022 à août 2023 étaient de 213 (150 soins infirmiers, 5 PAB, 31 TS, 2 orthophonistes, 2 technologues en imageries, 8 ergothérapeutes et 15 psychoéducateurs) ;
- Il y a eu au cours de l'année 2022-2023, 8 embauches d'infirmières et 3 embauches de travailleurs sociaux et il y a encore 66 embauches en cours de processus (37 infirmiers(ères), 5 TS, 10 PAB, 2 Technologues en radiologie et 1 orthophoniste) ;
- La principale embuche est la longueur du processus pour la reconnaissance des diplômes, même si le MIFI a doté le CIUSSS d'un nouvel outil qui permet de voir les correspondances des diplômes en amont de leurs validations par leur service ;

- De nouvelles personnes ont été affectées en janvier dernier au plan de recrutement afin d'augmenter le bassin actuel (2 agentes de gestion du personnel, 1 technicienne en administration et 1 agente administrative CL. 2).

À noter : les populations cibles pour le recrutement à l'international se situent principalement dans les pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie.

5. **PL15 – en bref :**

Le projet de Loi 15 - *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace* a été déposé le 29 mars dernier. Ce projet de Loi est actuellement à l'étude au gouvernement. Il vise notamment la recherche d'une efficience, à implanter une gestion de proximité, à donner une voie plus importante aux usagers et, non le moindre, à favoriser l'accès à des soins et services de qualité.

Nous savons qu'un comité de transition sera éventuellement formé afin de préparer cette transformation. Il n'est toutefois pas encore en place. L'information à laquelle nous avons accès n'est pas bien plus grande que celle que nous retrouvons dans la Loi.

La création de Santé Québec amènera la notion d'employeur unique et ne sera pas sans conséquence tout dépendamment de comment elle sera définie dans différents processus (exemple : mobilité interne, supplantation, etc).

6. **PL10– MOI — Plan de match :**

Dans le cadre de la nouvelle loi limitant l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante (MOI), une première rencontre de travail a eu lieu le 25 avril dernier rassemblant des représentants de la DRHCAJ, de la DAL et des directions qui sollicitent directement des agences de placement pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre (SAPA-SAD, DSM). Il a été décidé de réaliser les actions suivantes :

Préparation d'un plan de travail comportant les éléments suivants :

- Clarification auprès du contentieux sur la définition de la MOI (en cours) ;
- Élaboration d'un portrait (titres d'emploi visés, nombre de ressources, etc.) (en cours) ;
- Mise en place d'un comité comprenant les directions « consommatrices » de MOI, DRHCAJ, DAL et DRF (les directions concernées seront sollicitées pour l'identification des participants) ;
- Identification et analyse des impacts organisationnels ;
- Élaboration de modalités facilitant l'embauche des ressources (formation académique et exigences) (en cours) ;
- Plan d'action permettant de procéder à des embauches (incluant les validations entourant les clauses contractuelles avec les agences de placement) /implication des syndicats.

Lors de cette première rencontre, différents points de réflexion ont été mis en exergue, notamment en ce qui concerne les impacts à l'intégration des ressources de la MOI dans nos effectifs réguliers (charge additionnelle pour les gestionnaires – encadrement, - suivi du personnel, besoin de soutien, etc.) et en ce qui concerne l'éventuelle impartition de services pour certains secteurs (ex : lits achetés).

Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux sont actuellement consultés afin d'anticiper les impacts, à la suite de quoi, le Règlement sera déposé.

La mise en place d'un sondage d'impact est envisagée et sera discutée lors de la rencontre entre les DRHCAJ la semaine du 23 mai. Nous sommes donc toujours en attente du portrait final.

La mise en application de cette loi va sûrement forcer les établissements à revoir l'organisation du travail dans certains services.

7. **État de situation des indicateurs RH :**

Ces indicateurs clés donnent un portrait de l'état général de la main-d'œuvre du CIUSSS. Certains sont suivis par le MSSS et des cibles à atteindre sont identifiées chaque année.

Pour l'année 2023, trois des quatre cibles n'ont pas été atteintes. L'écart est cependant relativement faible à l'exception de la main-d'œuvre indépendante qui est enjeu important. Par rapport à l'an passé, les taux sont pratiquement identiques.

Indicateur	Taux réel 2022	Taux réel 2023 (P13)	Cible 2023
Temps supplémentaire	4,70 %	5,67 %	4,12 %
Assurance salaire	7,01 %	6,64 %	6,59 %
Présence au travail	89,6 %	90 %	88,74 %
Main-d'œuvre indépendante	5,70 %	5,99 %	2,68 %

La rétention du personnel demeure l'enjeu le plus important avec un bilan global embauche/départ négatif. Bien que les taux de rétention semblent se stabiliser, les efforts sur le plan d'action fidélisation devront se poursuivre.

Dossiers à suivre :

- Évolution du plan d'attraction et rétention des stagiaires et finissant ;
- Évolution de la mise en place des conseillers de proximité et plan de communication ;
- PL15 ;
- Mise en place PL10.

11.2 Rapport annuel d'activités 2022-2023

Résolution 2023-06-07-87

Rapport annuel 2022-2023 du comité des ressources humaines

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12. Adoption de résolutions en bloc

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions inscrites à la section « *Résolutions en bloc* ».

12.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023

Résolution 2023-06-07-88

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 avril 2023, tel que rédigé.

12.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 mai 2023

Résolution 2023-06-07-89

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 18 mai 2023, tel que rédigé.

12.3 Mise à jour du calendrier des séances du conseil d'administration 2023-2024

Résolution 2023-06-07-90

Mise à jour du calendrier des séances du conseil d'administration 2023-2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, ce dernier est tenu de se réunir au moins six fois par année et doit fixer, par résolution, le calendrier de ses séances.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, ce dernier doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle la population est invitée à participer. Cette séance peut être tenue en même temps que l'une des séances régulières.

ATTENDU QU'une mise à jour du calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 est requise et se présente comme suit :

- Mercredi 20 septembre 2023 (séance ordinaire);
- Mercredi 1^{er} novembre 2023 (séance publique annuelle d'information);
- Mercredi 22 novembre 2023 (séance ordinaire);
- Mercredi 24 janvier 2024 (séance ordinaire);
- ~~Mercredi 27 mars 2024 (séance ordinaire);~~ **Mercredi 20 mars 2024 (séance ordinaire);**
- ~~Mercredi 8 mai 2024 (séance ordinaire);~~ **Mercredi 1^{er} mai 2024 (séance ordinaire);**
- Mercredi 12 juin 2024 (séance ordinaire);

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour du calendrier des séances du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2023-2024.

12.4. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

12.4.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-06-07-01 et 2023-06-07-19**. (Voir annexe 1).

12.4.2 Renouvellements et modifications de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-06-07-20 et 2023-06-07-38**. (Voir annexe 1).

12.4.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-06-07-39 et 2023-06-07-53** (Voir annexe 1).

12.4.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-06-07-54 et 2023-06-07-62**. (Voir annexe 1).

12.4.5 Départs et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-06-07-63 et 2023-06-07-76**. (Voir annexe 1).

12.4.6 Stages

Résolution 2023-06-07-77

Nominations – Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type de stage	Titre_civilité	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage
Stage de perfectionnement	Docteur	Hamidou	Hadji Daniel	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	Première ligne (médecine ambulatoire)	CLSC Saint-Louis du Parc	21 jours entre le 17 avril 2023 et le 30 juillet 2023

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination des médecins inscrits au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

12.4.7 Nominations et fins de mandat de chefs de service

Résolution 2023-06-07-91

Nomination(s)/Fin(s) de mandat – Chef(s) de département par intérim/service/adjoint

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lors de ses réunions du 3 mai 2023 et du 31 mai 2023, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

CHEFS DE SERVICE – NOMINATIONS

- Dr Louis-Xavier D'Aoust, chef de département de médecine générale par intérim, à partir du 1^{er} mai 2023.

- Dr Louis-Xavier D’Aoust, chef de service du CLSC de Verdun par intérim au département de médecine générale, à partir du 1er mai 2023.
- Dr Reuben James Moore, chef de service d’orthopédie à l’Hôpital Notre-Dame (HND) au département de chirurgie, à partir du 24 avril 2023.
- Dr Mihiran Karunanayake, chef de service de chirurgie plastique à l’Hôpital de Verdun (HV) au département de chirurgie, à partir du 1^{er} juin 2022.
- Dre Catherine Turcot, cheffe adjointe première ligne au département de médecine générale, à partir du 1^{er} mai 2023.
- Dre Catherine Turcot, cheffe du service jeunesse/DI/TSA par intérim au département de médecine générale, à partir du 1^{er} mai 2023.
- Dre Vanessa Purcell-Lévesque, co-cheffe de service personnes âgées – HND au département de médecine générale, à partir du 26 mai 2023.

CHEFS DE SERVICE – FINS DE MANDAT

- Dr Daniel Brendon Murphy, chef de département de médecine générale par intérim, à partir du 30 avril 2023.
- Dr Daniel Brendon Murphy, chef de service du CLSC de Verdun par intérim au département de médecine générale, à partir du 30 avril 2023.
- Dr Alexandre Benny, chef de service d’orthopédie à HND au département de chirurgie, à partir du 23 avril 2023.
- Dr Jean-Louis Beaudoin, chef de service de chirurgie plastique à HV au département de chirurgie, à partir du 31 mai 2022.
- Dr Louis-Xavier D’Aoust, chef adjoint première ligne au département de médecine générale, à partir du 30 avril 2023.
- Dr Louis-Xavier D’Aoust, chef du service jeunesse/DI/TSA par intérim au département de médecine générale, à partir du 30 avril 2023.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de département par intérim/service/adjoint du CCSMTL.

12.4.8 Nomination du chef de département de médecine générale

Résolution 2023-06-07-92

Nomination du chef de département de médecine générale

ATTENDU QU’en vertu de l’article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d’administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l’université à laquelle l’établissement est affilié selon les termes du contrat d’affiliation conclu conformément à l’article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer Docteur Louis-Xavier D’Aoust à titre de chef de département de médecine générale;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif de la Faculté de médecine de l’Université de Montréal ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité d’approuver la nomination de Docteur Louis-Xavier D’Aoust à titre de chef de département de médecine générale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal, et ce, pour un mandat de quatre ans.

12.4.9 Nomination du chef de département de pédiatrie

Résolution 2023-06-07-93

Nomination du chef de département de pédiatrie

ATTENDU QU’en vertu de l’article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d’administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l’université à laquelle l’établissement est affilié selon les termes du contrat d’affiliation conclu conformément à l’article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer Docteur Julien Roy-Lavallée à titre de chef de département de pédiatrie ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif de la Faculté de médecine de l’Université de Montréal ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination de Docteur Julien Roy-Lavallée à titre de chef de département de pédiatrie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, pour un mandat de quatre ans.

12.4.10 Nomination du chef de département de médecine dentaire

Résolution 2023-06-07-94

Nomination du chef de département de médecine dentaire

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer Docteur Rachid Fethallah à titre de chef de département de médecine dentaire;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination de Docteur Rachid Fethallah à titre de chef de département de médecine dentaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, pour un mandat de quatre ans, conditionnellement à la réception de l'approbation du Comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

12.4.11 Nomination du chef de département d'obstétrique-gynécologie – Renouvellement

Résolution 2023-06-07-95

Nomination du chef de département d'obstétrique-gynécologie - Renouvellement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer Docteure Marie-Claude Lemieux à titre de chef de département d'obstétrique-gynécologie;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination de Docteure Marie-Claude Lemieux à titre de chef de département d'obstétrique-gynécologie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, pour un mandat de quatre ans.

12.4.12 Rapport annuel 2022-2023 du CMDP

Résolution 2023-06-07-96

Rapport annuel 2022-2023 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 214 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2022-2023 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 31 mai 2023 ;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.5. Nomination de membres aux comité et sous-comités de gestion des risques

Résolution 2023-06-07-97

Nomination de membres aux comité et sous-comités de gestion des risques

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui, en vertu d'un contrat de service, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier. Le directeur général ou la personne qu'il désigne est membre d'office de ce comité.

ATTENDU QUE les *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V3)* prévoient un comité de gestion des risques et un sous-comité de gestion des risques pour chacune des directions programmes suivantes :

- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique ;
- Jeunesse ;
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées ;
- Santé mentale et dépendance ;
- Santé physique.

ATTENDU QU'en vertu des articles 8.1.1 et 8.1.2 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V3)*, le comité de gestion des risques et les sous-comités de gestion des risques sont composés :

- du président-directeur général ou de la personne qu'il désigne ;
- du gestionnaire de risques ou de la personne qu'il désigne ;
- de trois employés (un membre du conseil des infirmières et infirmier, un membre du conseil multidisciplinaire et un membre faisant partie du reste du personnel) ;
- d'un usager ;
- d'un professionnel qui exerce sa profession dans l'établissement ;
- d'une personne qui dispense, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers de celui-ci.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.4 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V3)*, les membres du comité de gestion des risques et des sous-comités de gestion des risques sont désignés par le président-directeur général et que leur désignation est confirmée par le conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.6 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RE-1000-004-V3)*, la durée du mandat d'un membre du comité de gestion des risques est de trois années. Il est renouvelable. Les membres du comité de gestion des risques restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de confirmer les nominations suivantes pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Comité de gestion des risques

- Monsieur Bruno Bernardin, employé

Sous-comité de gestion des risques – Direction du programme santé physique

- Madame Isabelle Allaire (en remplacement de Chantal Careau), personne désignée par le président-directeur général
- Madame Stéphanie Télémaque, employée membre du conseil multidisciplinaire (CM)
- Madame Éliane Tassé, professionnelle

Sous-comité de gestion des risques – Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

- Madame Micheline Viens, professionnelle

Sous-comité de gestion des risques – Directions du programme jeunesse et de la protection de la jeunesse

- Monsieur Youcef Ait El Hadj, employé

Sous-comité de gestion des risques – Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique

- Madame Olga La Manna, professionnelle

12.6 Enseignement universitaire et recherche

12.6.1 Rapports annuels 2022-2023 – Comités d'éthique de la recherche

12.6.1.1 Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS)

Résolution 2023-06-07-98

Rapport annuel d'activités 2022-2023 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le CER DIS relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 du CER DIS et autoriser son dépôt au MSSS ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, du CER DIS ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 du CER DIS et d'autoriser son dépôt au MSSS.

12.6.1.2 Vieillesse-Neuroimagerie (VN)

Résolution 2023-06-07-99

Rapport annuel d'activités 2022-2023 du comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie (CER VN)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie (CER VN) doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le CER VN relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 du CER VN et autoriser son dépôt au MSSS ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, du CER VN ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 du CER VN et d'autoriser son dépôt au MSSS.

12.6.1.3 Jeunes en difficulté (JED)

Résolution 2023-06-07-100

Rapport annuel d'activités 2022-2023 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED) doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le CER JED relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 du CER JED et autoriser son dépôt au MSSS ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, du CER JED ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 du CER JED et d'autoriser son dépôt au MSSS.

12.6.1.4 Réadaptation et déficience physique (RDP)

Résolution 2023-06-07-101

Rapport annuel d'activités 2022-2023 du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP) doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le CER RDP relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 du CER RDP et autoriser son dépôt au MSSS ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, du CER RDP ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel d'activités 2022-2023 du CER RDP et d'autoriser son dépôt au MSSS.

12.6.2 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL

Résolution 2023-06-07-102

Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu du Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2., tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine ;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement ;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL ;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du RSSS, de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du CMDP) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche ;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité ;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.², EPTC³, Cadre de référence ministériel⁴, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁵, etc.) ;

² Code civil du Québec.

³ Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2022). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

⁴ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

⁵ FRQ (2022) Politique sur la conduite responsable en recherche, FRQ (2008) Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique.

- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement ;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle ;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation ;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche ;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications ;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS ou le tutoriel de l'EPTC2.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)

- Charles Dupras, chercheur régulier ;

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)

- Carole Anglade, chercheuse régulière ;

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Krista Best, professeure, département de réadaptation, Université Laval ;
- Coralie Mercerat, professeure, département psychologie, TELUQ ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les privilèges de recherche antérieurement octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL aux personnes suivantes, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL (CRIUGM)

- Maximiliano Wilson, chercheur associé ;

CENTRE DE RECHERCHE DE MONTRÉAL SUR INÉGALITÉS SOCIALES, LES DISCRIMINATIONS ET LES PRATIQUES ALTERNATIVES DE CITOYENNETÉ (CREMIS)

- Sophie Dupéré chercheuse régulière ;
- Baptiste Godrie, chercheur régulier ;
- Guillaume Ouellet, chercheur régulier ;
- François Régimbald, chercheur régulier ;
- Laurence Roy, chercheuse régulière ;

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)

- Sabrina Cavallo, chercheuse régulière ;
- Eva Kehayia, chercheuse régulière ;
- Christian Larivière, chercheur régulier ;
- Jean-François Lemay, chercheur régulier ;
- Maxime Maheu, chercheur régulier ;
- Pierre A. Mathieu, chercheur associé ;
- Lise Poissant, chercheuse honoraire ;

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Hugo Théoret, professeur au département de psychologie, Université de Montréal ;

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ (IUJD)

- Rachel Langevin, chercheure régulière ;
- Kristel Tardif-Grenier, chercheure régulière ;

INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES DE MONTRÉAL (IUD)

- Isabelle Giroux, chercheure régulière.

12.6.3 Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED)

Résolution 2023-06-07-103

Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (JED)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le CER JED relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substituts du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substituts dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat de trois membres de ce comité arrive à échéance ;

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des personnes suivantes, pour une période de deux ans :

- Madame Karine Bédard à titre de membre régulier spécialisé en éthique ;
- Madame Marie-Ève Clément, à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Madame Chantal Cyr, à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Madame Carolina Martin, à titre de membre substitut spécialisé en éthique ;
- Madame Anne Marie Tassé, à titre de membre régulier spécialisé en droit ;
- Madame Anne Marie Tassé, à titre de membre régulier spécialisé en éthique.

12.6.4 Nominations et renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS)

Résolution 2023-06-07-104

Nomination et renouvellement de mandats de membres du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le CER DIS relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité arrive à échéance ;

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des personnes suivantes, pour une période de deux ans :

- Madame Anne Bruneau, à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (volet intervention) ;
- Monsieur Yanick Farmer, à titre de membre régulier spécialisé en éthique ;
- Monsieur Marc-André Goulet, à titre de membre substitut non affilié à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes, pour une pour une période de deux ans :

- Madame Gabrielle Désilets, à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (volet recherche) ;
- Madame Jasmine Godbout, à titre de membre régulier non affilié à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité ;
- Monsieur Alexandre Lejeune, à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (volet intervention).

12.6.5 Nomination de membres du comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie (CER VN)

Résolution 2023-06-07-105

Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie (CER VN)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie (CER VN) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le CER VN relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} juillet 2025 :

- Monsieur Belkacem Chikhaoui membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (intelligence artificielle) ;
- Monsieur Mohamad Fourouzanfar membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (intelligence artificielle) ;
- Monsieur Timothée Gallen à titre de personne spécialisée en éthique membre substitut.

12.6.6 Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)

Résolution 2023-06-07-106

Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le CER RDP relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité arrive à échéance ;

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des personnes suivantes, pour une période de deux ans :

- Mme Saïda El Haïli à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (déficits sensoriels visuels ou auditifs) ;
- Mme Imen Khelia à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (domaine biomédical en réadaptation)
- Dre Céline Lamarre à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (domaine biomédical en réadaptation) ;
- Mme Claude Larouche à titre de membre substitut non affilié à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité (clientèle des personnes mineures ou inaptes) ;
- Mme Evelina Pituch à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (déficits moteurs ou neurologiques) ;
- Me Michel T. Giroux membre régulier spécialisé en droit ;
- Mme Mariama Touré à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (déficits moteurs ou neurologiques).

12.6.7 Reconduction de la désignation ministérielle des 4 comités d'éthique de la recherche (CER)

Résolution 2023-06-07-107

Reconduction de la désignation ministérielle des comités d'éthique de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) leur permettant d'évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes :

- Le comité d'éthique de la recherche dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) ;
- Le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP) ;
- Le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficultés (CER JED) ; et
- Le comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie (CER VN).

ATTENDU QUE les quatre comités d'éthique de la recherche (CER) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), CER DIS, CER JED, CER RDP et CER VN, sont des CER désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec* ;

ATTENDU QUE cette désignation ministérielle les autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE la désignation ministérielle des CER du CCSMTL arrive à échéance le 30 septembre 2023 et que, conséquemment, le conseil d'administration du CCSMTL doit demander au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) de procéder à la reconduction de la désignation du CER en vertu de l'article 21 du C.c.Q. ;

ATTENDU QUE pour demander au ministre de reconduire la désignation des CER du CCSMTL, l'établissement doit lui déposer les documents suivants avant le 1^{er} juillet 2023 :

- Une lettre signée par la présidente du conseil d'administration de l'établissement lui demandant de procéder à cette reconduction ;
- Un rapport de conformité attestant que le cadre réglementaire de la recherche de l'établissement respecte le Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, Octobre 2020) ;
- Une annexe D complétant le rapport de conformité remplie et signée par le représentant de chacun des CER de l'établissement.

Il est dûment proposé et unanimement résolu de :

- Transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, une correspondance demandant la reconduction, pour les cinq prochaines années, de la désignation ministérielle des quatre comités d'éthique de la recherche de l'établissement ; et
- Déposer au MSSS, avant le 1^{er} juillet 2023, le rapport de conformité de l'établissement et ses annexes afin que le ministre puisse procéder, pour une période de cinq ans, à la reconduction de la désignation ministérielle, en vertu de l'article 21 C.c.Q., des comités d'éthique de la recherche du CCSMTL.

12.7 Désignation des pharmaciens communautaires et propriétaires du Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal (CRSP)

Les administrateurs ont pris acte des nominations de membres au Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal (CRSP).

12.8 Registre des signatures pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance-maladie du Québec – Mise à jour

Résolution 2023-06-07-108

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
08482, 08487, 08488	08483, 08488	Hôpital Notre-Dame	MOORE	REUBEN JAMES
94405		Toutes les installations du CIUSSS	D'AOUST	LOUIS-XAVIER
00360, 00361, 00362	00363, 00362	Hôpital de Verdun	KARUNANAYAKE	MIHIRAN

Résolution 2023-06-07-109

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
00360, 00361, 00362	00363, 00362	Hôpital de Verdun	BEAUDOIN	JEAN-LOUIS
08482, 08487, 08488	08483, 08488	Hôpital Notre-Dame	BENNY	ALEXANDRE

12.9 Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement en Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) – Révision

Résolution 2023-06-07-110

Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) - Révision

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QUE la *Loi sur la protection de la jeunesse*, (LPJ) telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions* (L.Q. 2017, c.181) prévoit des dispositions permettant le recours à certaines mesures d'encadrement lorsqu'un enfant hébergé dans une unité ouverte de réadaptation adopte des comportements qui représentent un danger pour sa sécurité ou celle d'autrui;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement* définit les conditions et règles entourant le recours aux mesures d'encadrement. Il prévoit notamment que chaque établissement doit se doter d'un protocole balisant le recours aux mesures d'encadrement;

ATTENDU QUE ce protocole remplace la version adoptée le 14 novembre 2019 par le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la version révisée du protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA).

13. Enseignement universitaire et recherche

13.1 Programme VIEsÂGE pour l'amélioration de la santé mentale des personnes âgées

Mme Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche et M. Sébastien Grenier, psychologue et chercheur de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM), présentent le *Programme VIEsÂGE* et répondent aux questions des administrateurs.

Depuis mars 2020, le Dr Sébastien Grenier, psychologue et chercheur au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et professeur agrégé au Département de psychologie de l'Université de Montréal, démontre avec son équipe qu'environ 15 % des personnes âgées de 65 ans et plus souffrent de détresse psychologique significative (anxiété, dépression ou insomnie). Ce niveau est deux fois plus élevé qu'avant la pandémie.

Face au vieillissement de la population et considérant l'augmentation du nombre de personnes âgées souffrant de détresse psychologique, le chercheur obtient un financement pour l'implantation et l'opérationnalisation du programme VIEsÂGE.

Le principal objectif est de sensibiliser et de conseiller gratuitement les organisations québécoises œuvrant auprès des personnes âgées aux thématiques de santé mentale allant du bien-être à la détresse psychologique (anxiété, dépression et insomnie) afin de pérenniser ces concepts au sein de ces organisations (organismes communautaires, regroupements/associations, RPA, municipalités, établissements du réseau de la santé et ordres professionnels). Pour ce faire, le programme VIEsÂGE propose :

- D'outiller et de former les ressources humaines (qu'elles soient rémunérées ou non) pouvant être des gestionnaires, des employé.e.s, des intervenant.e.s et des bénévoles, afin qu'elles puissent identifier et intervenir plus efficacement en fonction de leur mandat.
- D'évaluer et de bonifier les outils existants des organisations en lien avec ces thématiques. Et si nécessaire, l'équipe de consultation offre la possibilité de co-crée des outils adaptés à leurs besoins.

Cheminement du dossier :

- Obtention d'un financement pour le déploiement d'une plateforme et d'un programme de conférences et d'ateliers de formation (Fondation Mirella et Lino Saputo)
- Lancement de la plateforme d'apprentissage VIEsÂGE (www.viesage.ca) (Mai 2023)
- Déploiement de conférences, soutien aux organismes (en cours)
- Offre de formation au bénéfice des intervenants du RSSS (à venir)
- Mise en place d'une stratégie de pérennisation (à venir)

Collaboration de l'équipe de la mission universitaire sur la gériatrie et le vieillissement (IUGM), DEUR :

- Soutien au déploiement d'un projet pilote au bénéfice du réseau de partenaires communautaires du Réseau local de Jeanne-Mance dans le cadre du projet de la communauté bienveillante envers les personnes âgées de Jeanne-Mance (CB). Plus de 130 personnes rejointes provenant de 90 organismes communautaires.
- Rencontre d'arrimage avec la responsable locale du Programme québécois de prévention des troubles mentaux PQPTM (Direction programme santé mentale et dépendance, CCSMTL), mise en lien avec les projets Communauté bienveillante et approche des éclaireurs du CCSMTL (DSGPU, CCSMTL).
- Intégration du projet VIEsAGE au Portfolio de projets La personne âgée au cœur de la mission universitaire sur la gériatrie et le vieillissement (2023) (voir Annexe)
- Soutien à la diffusion du programme.

13.2 Résiliation de la Convention d'association relative au Pôle universitaire en réadaptation, dissolution du Pôle universitaire en réadaptation et du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain et adoption de l'Entente de collaboration pour la gouvernance du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain

Mme Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2023-06-07-111

Résiliation de la Convention d'association relative au Pôle universitaire en réadaptation, dissolution du Pôle universitaire en réadaptation et du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain et adoption de l'Entente de collaboration pour la gouvernance du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est parti à la Convention d'association relative au Pôle universitaire en réadaptation (« **PUR** ») depuis le 8 décembre 2016;

ATTENDU QUE le **PUR** est une association constituée selon les articles 2267 et suivants du *Code civil du Québec* aux fins d'exploiter le *Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain* (« **CRIR** »);

ATTENDU QUE le **CRIR** est immatriculé au *Registraire des entreprises du Québec* depuis le 14 décembre 2000, sous le numéro d'entreprise 3349752934;

ATTENDU QUE les parties à la Convention d'association du **PUR** désirent procéder à la dissolution du **PUR** et du **CRIR**, conformément aux modalités et procédures prévues par le *Code civil du Québec* et par la Convention applicable;

ATTENDU QUE le **PUR** et le **CRIR** ne possèdent aucun actif et n'ont aucune dette et qu'en conséquence, aucun liquidateur ne doit être nommé dans le contexte de leur dissolution;

ATTENDU QUE malgré cette dissolution, les parties à la Convention d'association souhaitent renouveler entre elles leur collaboration stratégique et poursuivre la gouvernance du **CRIR** afin de soutenir le développement de la recherche et des connaissances dans le domaine de la réadaptation en déficience physique menant à l'amélioration des conditions de vie des personnes de tous âges ayant une déficience motrice, sensorielle, du langage ou de la communication;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont pris connaissance de la proposition d'Entente de collaboration pour la gouvernance du *Centre de Recherche Interdisciplinaire en Réadaptation du Montréal Métropolitain*, laquelle pose de nouvelles normes régissant l'objet, le fonctionnement, la gestion et les autres modalités de collaboration pour la gouvernance du CRIR;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration du CCSMTL désirent intervenir à la nouvelle Entente de collaboration pour la gouvernance du *Centre de Recherche Interdisciplinaire en Réadaptation du Montréal Métropolitain*;

Il est proposé, dument appuyé et unanimement résolu :

- a) de mettre fin à la convention d'association relative au *Pôle universitaire en réadaptation*;
- b) d'autoriser la dissolution du *Pôle universitaire en réadaptation* et du *Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain*;
- c) de mandater les représentants du CCSMTL siégeant au conseil d'administration du *Pôle universitaire en réadaptation*, soit madame Annie-Kim Gilbert et madame Carla Vandoni, pour signer tout acte et poser tout geste nécessaire afin donner plein effet aux présentes;
- d) d'intervenir à l'Entente de collaboration pour la gouvernance du *Centre de Recherche Interdisciplinaire en Réadaptation du Montréal Métropolitain* et de mandater le président-directeur général du CCSMTL, monsieur Vincent Lehouillier, pour procéder à sa signature.

13.3 Procédure « Mécanisme de résolution de différends impliquant un membre de centre de recherche (CER) » et « Questionnaire annuel d'auto-évaluation destiné aux membres des comités d'éthique de la recherche du CCSMTL »

M^e Anik Nolet, conseillère-cadre en éthique de la recherche et Me Derek Dumont, du bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, présentent le dossier.

Résolution 2023-06-07-112

Procédure « Mécanisme de résolution de différends impliquant un membre de centre de recherche (CER) » et « Questionnaire annuel d'auto-évaluation destiné aux membres des comités d'éthique de la recherche du CCSMTL »

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) souhaite encourager et soutenir le respect des plus hauts standards en éthique de la recherche afin de favoriser la mise en œuvre dans l'établissement de projet de recherche de grande qualité ;

ATTENDU QUE le cadre normatif québécois et canadien en éthique de la recherche ne prévoit aucune procédure formelle pour porter plainte à l'encontre d'un membre de centre de recherche (CER) ;

ATTENDU QUE dans une visée d'amélioration continue, le conseil d'administration (CA) du CCSMTL souhaite se doter d'une procédure permettant le dépôt de telles plaintes et d'encadrer, notamment selon des principes de justice distributive, leur traitement ;

ATTENDU QUE puisque les CER relèvent du CA d'un établissement, il revient à ce dernier mettre en place une telle procédure afin de s'assurer que les CER qu'il a institués agissent conformément aux normes réglementaires et éthiques en vigueur ;

ATTENDU QUE parallèlement à l'adoption d'une procédure visant la résolution de différends impliquant un membre de CER, le CA du CCSMTL souhaite également que les membres de ses comités d'éthique de la recherche complètent, sur une base annuelle, un questionnaire d'auto-évaluation portant sur les pratiques des comités et leur processus d'évaluation des projets de recherche, donnant ainsi au CA l'opportunité d'apprécier le fonctionnement du CER selon les modalités convenues au *Cadre réglementaire de la recherche RE-3000-002*.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Adopter la procédure intitulée « Mécanisme de résolution de différends impliquant un membre de CER » ;
- Demander, sur une base annuelle, aux membres de CER de compléter un formulaire d'auto-évaluation portant sur les pratiques des CER et leur processus d'évaluation des projets de recherche, donnant ainsi au CA l'opportunité d'apprécier le fonctionnement du CER selon les modalités convenues au *Cadre réglementaire de la recherche RE-3000-002*.

14. Dossiers cliniques *M. Nicolas Rioux en remplacement de M. Luc Méthot

14.1 Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport du président-directeur général (2022-2023)

M. Nicolas Rioux, directeur adjoint des services de soutien à domicile et ressources intermédiaires (SAD-RI) à la direction du programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée (SAPA).

Résolution 2023-06-07-113

Application de la Politique sur les soins de fin de vie- Rapport du président-directeur général 2022-2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), le président-directeur général doit transmettre annuellement au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article 8 de cette même loi.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), le président-directeur général doit faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a fourni un canevas de rapport aux établissements dispensant des soins de fin de vie.

ATTENDU QUE le présent rapport du président-directeur général sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du CCSMTL vise la période se terminant le 31 mars 2023.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), le CCSMTL doit transmettre, le plus tôt possible, le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article 8 de cette même loi à la Commission sur les soins de fin de vie et le publier sur son site Internet.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport du président-directeur général sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du CCSMTL, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

- de transmettre ledit rapport à la Commission sur les soins de fin de vie;
- de publier ledit rapport sur le site Internet du CCSMTL.

15. Conseil des infirmières et infirmiers

15.1 Avis de comités exécutifs de conseils des infirmières et infirmiers de Montréal en regard du dépôt du projet de loi 15

Les administrateurs prennent acte de l'avis des comités exécutifs de conseils des infirmières et infirmiers de Montréal, adressé au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé et M^{me} Elizabeth Arpin, directrice nationale des Soins et des Services infirmiers, portant sur le dépôt du projet de loi 15. Le suivi sera assuré par la direction des soins infirmiers.

15.2 Avis de comité de la relève infirmière de la région de Montréal/Laval en regard au dépôt du projet de loi 15

Les administrateurs prennent acte de l'avis du comité de la relève infirmière de la région de Montréal/Laval, adressé au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé et M^{me} Elizabeth Arpin, directrice nationale des Soins et des Services infirmiers, portant sur le dépôt du projet de loi 15. Le suivi sera assuré par la direction des soins infirmiers.

15.3 Avis et recommandations – Le développement des compétences des infirmières auxiliaires dans l’approche d’intervention auprès de la clientèle issue de la communauté LGBTQ2+

Les administrateurs prennent acte de l’avis du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) du CCSMTL portant sur le développement des compétences des infirmières et infirmiers auxiliaires dans l’approche d’intervention auprès de la clientèle issue de la communauté LGBTQ2+. Le suivi sera assuré par la direction des soins infirmiers.

16. Questions diverses

Aucune question n’a été soulevée.

17. Prochaine séance du conseil d’administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d’administration se tiendra le mercredi 20 septembre 2023, exceptionnellement à 16 h, pour la présentation des rapports annuels d’activités 2022-2023 des diverses instances de notre établissement.

18. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

18. Levée et fin de la séance du conseil d’administration

L’ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité** de lever la séance du conseil d’administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal du 12 avril 2023 à 19 h 09.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M. Vincent Lehouillier, secrétaire